

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 24 octobre 2024
Procès-Verbal

Nombre de conseillers :

en exercice : 16

Date des convocations :

18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur les convocations qui leur ont été adressées par le maire, conformément aux articles L.5217-10-4 et L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, MIGNE Céline, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

Absents excusés : BOURREAU Robert, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary, TESSIER Fabien

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : TESSIER Jean, Adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

Finances – Marchés Publics – Subvention

- Travaux d'aménagement de la rue de l'Industrie – Lot n°1 : avenant n°1
- Mise en place d'une prise électrique sur le parvis de l'église : convention n°2024.ECL.0647 avec le SyDEV
- Travaux énergétique de la salle Ernest Renaud - étude d'aide à la décision énergies renouvelables : convention avec le SyDEV
- Association de jumelage « Les Saint Ju-liens » : demande de subvention
- Travaux d'investissement : contractualisation d'un emprunt

Ressources Humaines

- Protection sociale complémentaire : convention de participation pour la couverture du risque prevoyance des agents

Questions diverses

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et modifié par délibération du 2 juillet 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 5 000.00€ HT ;

Tiers	Objet	Mt__HT	Mt__TTC	Date
MANUTAN COLLECT	Petit équipement - balisage stade de foot	94,85	113,82	16/09/2024
ACTIS LOCATION	Location - mini pelle travaux EV	699,30	839,16	16/09/2024
ENEDIS	Aménagement voirie et paysager centre bourg	4 517,70	5 421,24	16/09/2024
Groupe Tecnagri	Fournitures - micro tracteur	207,18	248,62	16/09/2024

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2024

MAXIPAP	Petit équipement - marchepied médiathèque	80,70	96,84	23/09/2024
MAXIPAP	Fournitures administratives	170,80	204,96	23/09/2024
MAXIPAP	Fournitures administratives	17,90	17,90	24/09/2024
ASR	Entretien - marquages au sol	2 054,12	2 464,94	24/09/2024
SAUR FRANCE	Atelier - raccordement eau potable	1 064,50	1 277,40	24/09/2024
MAXIPAP	Fournitures administratives	17,90	17,90	30/09/2024
EIFFAGE THERMIE	Réparation - remplacement disconnecteur centre socio	386,89	464,27	01/10/2024
A4 FORMATION	Formation - CACES Garandeau Alexis	650,00	780,00	01/10/2024
A4 FORMATION	Formation - CACES Nicolas Yannick	550,00	660,00	01/10/2024
LA FERME DE SAI	Fournitures EV - mélanges fleuris	75,30	75,30	01/10/2024
EIFFAGE THERMIE	Réparation - remplacement chauffage école	2 054,04	2 464,85	01/10/2024
ACTIS LOCATION	Location - pose illumination Noël	647,26	776,71	01/10/2024
PROTECTION CIVI	Formation - manipulation extincteurs	133,50	133,50	01/10/2024
LEPAGE Emmanuel	Plantations 2024 - création de massifs	763,50	839,85	01/10/2024
ETS BRENELIERE	Plantations 2024 - création de massifs	32,50	35,75	01/10/2024
LEPAGE Emmanuel	Plantations 2024 - création de massifs église et Clos st Michel	1 606,00	1 766,60	01/10/2024
ETS BRENELIERE	Plantations 2024 - remplacement arbuste	32,50	35,75	01/10/2024
GUEDON ELAGAGE	Entretien - élagages chênes	2 050,00	2 460,00	01/10/2024
GEOUEST	Mo - aménagement carrefour de la Vrignaie	4 300,00	5 160,00	01/10/2024
GEOUEST	Aménagement carrefour de la Vrignaie - bornage	1 406,70	1 688,04	01/10/2024
SOCOTEC	Maintenance 2024 - installations électrique médiathèque	220,00	264,00	01/10/2024
Groupe Tecnagri	Fournitures - roues	2 650,00	3 180,00	01/10/2024
LA SAPINIERE	Cérémonie - sapin de Noël	164,00	196,80	07/10/2024
SIGNAUX GIROD	Panneau de signalisation	139,83	167,80	14/10/2024
RICHER	Fournitures - vente de paillage 16/11/2024	1 645,00	1 974,00	14/10/2024
VALDEFIS	Fournitures - vente de paillage 16/11/2024	474,96	522,46	14/10/2024
CNG PLOMBERIE	Raccordement plomberie modulaires - création salles de réunion et stockage club de foot	236,00	283,20	14/10/2024
STEPH'ELEC	Raccordement électrique modulaires - création salles de réunion et stockage club de foot	565,00	678,00	14/10/2024
SERRURERIE L	Réparation - menuiserie centre de loisirs	959,13	1 150,96	14/10/2024
ACTIS LOCATION	Location - mini pelle et remorque massifs EV	241,98	290,38	14/10/2024
COLLECTIVITES E	Echarpes CME	41,50	49,80	15/10/2024
LEROY MERLIN	Fournitures - ST	19,58	23,50	15/10/2024
GROLLIER RENOVA	Modulaires - création salles de réunion et stockage club de foot	4 660,00	5 592,00	21/10/2024
UGAP	Vitrine d'affichage extérieur pour le basket – salle omnisports	237,40	284,88	22/10/2024

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m²)	Type
Renonciation à la préemption					
18/09/2024	IA 08523624A0019	30	rue de Lande d'Homme – J4		maison

17/10/2024	IA 08523624A0020	1A	rue Mélusine	terrain bâti (garage)
------------	------------------	----	--------------	--------------------------

DELIBERATIONS

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'INDUSTRIE – LOT N°1 : AVENANT N°1

Sujet reporté en attente de nouveau chiffrage

Réf. 01 : MISE EN PLACE D'UNE PRISE ELECTRIQUE SUR LE PARVIS DE L'EGLISE : CONVENTION N°2024.ECL.0647 AVEC LE SyDEV

Dans le cadre de la mise en place des décorations de Noël, il convient de rajouter une prise électrique sur le parvis de l'église. Une prise existait déjà mais n'était plus aux normes.

M. le Maire présente la convention n°2024.ECL.0647 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération.

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	504,00	605,00	504,00	70,00 %	353,00
TOTAL PARTICIPATION					353,00

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention n°2024.ECL.0647 pour la mise en place d'une prise électrique sur le parvis de l'église et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 02 : TRAVAUX ENERGETIQUES DE LA SALLE ERNEST RENAUD – ETUDE D'AIDE A LA DECISION ENERGIES RENOUVELABLES : CONVENTION AVEC LE SyDEV

Dans le cadre des travaux énergétiques de la salle Ernest Renaud, le SyDEV propose une mission d'étude d'aide à la décision pour une chaufferie avec réseau de chaleur (géothermie) pour la salle Ernest Renaud, l'école et le centre socio.

M. le Maire présente la convention n°P.GO.236.24.002 pour un montant de 4 896€ TTC avec une prise en charge financière du SyDEV de 80% soit un reste à charge à la collectivité de 979.20€ TTC.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la convention n°P.GO.236.24.002 pour l'étude d'aide à la décision énergies renouvelables et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 03 : ASSOCIATION DE JUMELAGE « LES SAINT JU-LIENS » : DEMANDE DE SUBVENTION

L'association de jumelage « Les Saint Ju-Liens » a fait une demande de subvention d'un montant de 2 236€ pour couvrir les frais de réception des Coppelais lors du week-end du 9-10 novembre prochain.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** une subvention de 2 236.00€ à l'association « Les Saint Ju-Liens », précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Réf. 04 : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT : CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT

Afin de pouvoir financer les travaux d'aménagement de l'Ilot Resistub (travaux en lien avec l'EPF) et les travaux d'aménagement de la rue de l'Industrie, la commune doit avoir recours à un emprunt pour un montant de 750 000€

4 établissements bancaires ont été consultés : La Banque Postale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

M. le Maire présente les propositions des 4 banques pour un montant de 750 000€ :

	Durée	Mode d'amortissement	Taux	Frais de dossier	Montant des mensualités (trimestrielle)
La Banque Postale	15 ans	Constant	Taux fixe : 3.38%	750€	
	20 ans		Taux fixe : 3.46%		
	15 ans	Echéances constantes	Taux fixe : 3.44%	750€	16 053.63
	20 ans		Taux fixe : 3.52%		13 098.58
Le Crédit Agricole	15 ans	Constant ou échéances constantes	Taux fixe : 3.59%	750€	16 220.92€
	20 ans		Taux fixe : 3.69%		13 297.34€
Le Crédit Mutuel	15 ans	Constant ou échéances constantes	Taux fixe : 3.85%	750€	16 513.29
La Caisse d'Epargne	15 ans		Taux fixe : 3.78%	750€	16 434.28€
			Taux fixe : 3.94€		13 592.71€

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de l'établissement bancaire la Banque Postale aux conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
 - Mode d'amortissement : constant
 - Taux : 3.38%
 - Frais de dossier : 750.00€
- et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 05 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1er janvier 2025, le conseil municipal, par délibération du 27 mars 2024, après avis du CST du 12 février 2024 a donné mandat au Centre de gestion Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1er janvier 2025.

Ainsi, les Centres de gestion et les organisations syndicales ont :

- engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024,
- lancé une consultation au niveau régional pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire à compter du 1er janvier 2025, adossés à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADHERE** à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de SAINT JULIEN DES LANDES ;
- **SOUSCRIT** la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1er janvier 2025;
- **PARTICIPE** financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 70 % de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité).

Questions diverses :

- **Point sur le projet Resistub :** en attente de retour de 2 promoteurs
- **Modulaires pour le club de foot :** installation en cours
- **Repas du CCAS :** samedi 24 novembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRET Joël clôt la séance à 22h20.

Le Maire, Joël BRET



Le secrétaire, Jean TESSIER